

EPARTEMENT DE LA VENDEE

ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE

COMMUNE DE SAINT VALERIEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt trois, le 13 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 8 septembre 2023

Présents : BOUCHER Cécile, CHARNOLÉ Yoann, HEUZÉ Sophie, COULAIS Guillaume, GACHIGNARD Cédric, HERVÉ Philippe, LIEVRE Manuella, JAUD Sonia, PORCHER Eva, CHAUVIN Stéphanie.

Excusés : BOIDE Christian, BODIN Guillaume, BOUGUÉ Raphaël, ROUX Olivier, ROULLEAU Franck.

Procuration : M Olivier Roux a donné procuration à M Cédric Gachignard.

Mme Eva Porcher est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 10 Votants : 11

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 5 juillet 2023

Adopté à l'unanimité par 11 voix sur 11.

AMPCV (Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée):

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Le référent déontologue accompagne les élus locaux afin de prémunir ces derniers contre les risques juridiques et en particulier, contre les risques de poursuites pénales, liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts. Il peut également les conseiller sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts.

Le conseil valide à l'unanimité la liste des référents déontologues désignés par l'AMPCV afin de soutenir les élus locaux et adopte les modalités de rémunération proposées par l'AMPCV : 80 € par personne et par dossier. 300 € pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée et 200 € pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels seront pris en charge dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Renouvellement du bail de location avec M et Mme Firmin et demande de révision du loyer adressée au Conseil

M et Mme Firmin sont locataires de la maison située au 19 rue du commerce depuis le 1^{er} septembre 2021.

Ils sollicitent le conseil pour prolonger ce bail d'une année. Ils ont également adressé un courrier lu par Mme le Maire aux conseillers expliquant que les charges d'électricité sont très élevées notamment car il y a une déperdition importante de la chaleur au niveau des ouvertures (portes et fenêtres). M et Mme Firmin ont calfeutré au mieux les ouvertures et ont posé des joints d'étanchéité mais cela n'empêche pas l'entrée d'air froid.

Mme le Maire rappelle que le loyer actuel est de 600 € par mois sans les charges.

De plus, les travaux de construction de leur future maison ont pris du retard car M et Mme Firmin ont du chercher un nouveau terrain (suite au refus de permis de construire pour le terrain communal rue de la basse Largère) ainsi qu'un nouveau constructeur.

Après discussion :

Le conseil municipal valide par 11 voix sur 11 votants la prolongation du bail pour un an c'est à dire jusqu'au 31/08/2024.

Décide par 7 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre de diminuer le montant du loyer de 50 €/mois soit un loyer de 550 €/mois sans les charges à partir du 1^{er} septembre 2023.

ECOLE

Rentrée scolaire et effectifs du RPI

Les effectifs sont en baisse avec 42 élèves sur le site de Pouillé et 43 à Saint Valérien ce qui fait un total de 85 élèves (93 pour l'année scolaire précédente). Cette diminution s'explique notamment par le départ des 17 CM2 qui ne sont pas compensés par le nombre des TPS (Toutes Petites Sections).

A l'école de St Valérien, Mme Guilaine Pouzet prend le poste de direction et la classe des CM1-CM2, une nouvelle enseignante est arrivée, Mme Elise Bretaud en charge des CE1-CE2

RESTAURATION SCOLAIRE

Une nouvelle organisation a été mise en place lors de cette rentrée puisque le créneau de 11h à 12h est désormais occupé par Mme Sylvie Coumaillau. Mme Isabelle Feugnet (Multi Services Sud Vendée) qui remplace Mme Jocelyne Babin arrivera à 12 h pour le service. Le repas pris en charge par la commune bénéficie à Mme Coumaillau.

Dans la perspective du retour de Mme Babin, le conseil souhaite que les 4 heures supplémentaires hebdomadaires de Mme Coumaillau fassent l'objet d'un avenant à son contrat de travail jusqu'au retour de Mme Babin.

Bilan « cantine à 1 euro »

Après délibération, le conseil municipal a instauré le dispositif de la cantine à 1 euro à partir du 2 mai 2023.

Bilan de cette période de mai à juillet (Avec un prix de repas à 3,64€) :

Sur un effectif de 44 enfants, 17 ont bénéficié de cette mesure (en fonction du quotient familial CAF) :

3 enfants avec un prix de repas à 0,90 cts.

14 enfants avec un prix de repas à 1 €.

Cela représente un total de 532 repas pour lesquels la commune a perçu 3 €/repas par l'État ce qui fait un reliquat de + 182 €.

En octobre, les familles auront fourni leur QF et nous pourrons faire un estimatif du coût pour la commune sur une année scolaire entière.

Par ailleurs, la société Convivio ayant du augmenter ses tarifs, le prix du repas est désormais de 4,13 €, une partie des conseillers constate que l'écart se creuse entre les familles qui bénéficient du tarif à 1€ et les autres.

Nous pourrions faire une projection des coûts pour la commune avec une partie du repas prise en charge.

Mme le Maire propose que la commission « Ecole » se réunisse à ce sujet mais aussi pour d'autres points (toilettes PMR, achat de jeux extérieurs, peintures très abîmées des classes, réfrigérateur cuisine).

Demande : Mme Bretaud envisage de partir avec ses élèves en classe découverte, elle commence à travailler sur le coût de cette sortie et pose la question d'une aide possible de la part des communes.

Le conseil est favorable à ce voyage scolaire et donne un accord de principe et souhaite que la commune de Pouillé soit sollicitée également.

RESSOURCES HUMAINES : Renouvellement du contrat de travail de Mme Nathalie Bousseilaire

Le contrat de travail (CDD) de Mme Bousseilaire a pris fin le 31/08/2023, Mme le Maire propose au conseil de le renouveler dans les mêmes conditions soit jusqu'au 31/08/2024. Comme il s'agit de la troisième année en CDD de Mme Bousseilaire, une délibération n'est pas nécessaire car c'est une reconduction expresse du contrat. Néanmoins, l'ensemble du conseil est favorable à cette prolongation de contrat.

Rappel du poste de Mme Bousseilaire : Accompagnement du car le matin, cantine et garderie du soir.

REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE

Il est nécessaire de mettre en place un RI pour le cimetière et M Gachignard a travaillé sur un projet de document à étudier en conseil et qui a été adressé à chaque conseiller avant la réunion. Après discussion, il reste des points techniques et règlementaires à étudier et il faut donc que le groupe de travail se réunisse avant le prochain conseil. M Charrolé précise qu'il est nécessaire de rénover le caveau provisoire qui se trouve au nord ouest du cimetière (toiture, ouvertures et peinture).

Formation des salariés communaux : Actualisation de la prise en charge des frais de déplacement

La dernière délibération date du 11/06/2012 et doit être actualisée et modifiée.

Contrairement à cette dernière, les frais de déplacement pour les formations à moins de 25 kms (trajet aller) seront désormais pris en charge.

Mme le Maire propose de suivre le barème en vigueur de la Maison des Communes 85 ainsi que les futures actualisations. D'appliquer également les indemnités kilométriques pour les 2 ou 3 roues. Ceci s'entend en dehors de l'utilisation d'un véhicule communal.

Tous les agents (titulaires, stagiaires, contractuels) autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service et hors de leur résidence administrative (territoire de la commune sur lequel se situe le service où l'agent est affecté à titre permanent) et familiale sont indemnisés de leur frais de

transport sur la base d'indemnités kilométriques conformément à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Un arrêté du 3 juillet 2006 fixe les taux des indemnités kilométriques prévues à cet article 10.

Ce décret et cet arrêté du 3 juillet 2006 sont applicables à la Fonction Publique Territoriale.

L'[arrêté du 14 mars 2022](#) modifie l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques à compter du 1^{er} janvier 2022.

INDEMNITES KILOMETRIQUES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

Distance	Jusqu'à 2 000 kms	De 2 001 à 10 000 kms	Après 10 000 kms
Véhicules < 5 CV	0,32 € par km	0,40 € par km	0,23 € par km
Véhicules de 6 et 7 CV	0,41 € par km	0,51 € par km	0,30 € par km
Véhicules d'au moins 8 CV	0,45 € par km	0,55 € par km	0,32 € par km

Type de véhicule	Montant de l'indemnisation
Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm ³)	0,15 € par km
Vélomoteur et autres véhicules à moteur	0,12 € par km (le montant des indemnités kilométriques ne pouvant être inférieur à une somme forfaitaire de 10 €)

Le conseil valide à l'unanimité le barème en vigueur.

Mme Jaud se propose pour étudier la mise à jour des frais de mission.

POINT LOTISSEMENT

Mme le Maire fait un point de situation.

Pour l'année 2023, 2 parcelles ont été vendues (Lots 7 et 10) soit 35 sur 50.

A ce jour, 1 lot est réservé (N°19).

14 sont donc disponibles à la vente.

Modification des statuts du cahier des charges

Une autre réservation est en cours pour les parcelles 35 et 38 mais le futur acquéreur ne souhaite pas être tenu par les délais de construction stipulés par le cahier des charges du lotissement et demande si cette clause peut être modifiée par le conseil municipal.

Après discussion, la majorité des conseillers ne souhaitent pas donner suite à cette demande afin de privilégier la construction de maisons et l'installation de nouveaux arrivants dans un délai raisonnable fixé par le cahier des charges.

A l'issue du vote :

8 voix contre la modification des conditions générales de vente du cahier des charges.

3 abstentions.

La réunion au sujet de la réalisation de la voirie du lotissement a été reportée mais non encore fixée.

Le revêtement actuel se dégrade, principalement dans certains virages, par le passage des véhicules et par les engins de chantier.

De plus, le conseil regrette les excès de vitesse à l'intérieur du lotissement mais également en entrée/sortie (stop non marqué) ce qui met clairement en danger les piétons et notamment les enfants.

Demande de subvention par l'Association Archipel

Cette association a adressé un courrier au conseil municipal sollicitant une participation financière pour la construction du mémorial de l'esclavage sur la commune de Fontenay le Comte.
Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Chemin Lotissement -Jardins familiaux : Eclairage public avec détecteurs solaires

Des devis sont en cours et une décision sera prise lors du prochain conseil.

Révision des contrats d'abonnement téléphonie, internet et sécurisation du système informatique communal

Deux sociétés ont été rencontrées et nous sommes en attente du deuxième devis.

Suite visite commission de sécurité du 08/09 à la salle des fêtes et à la mairie

M Gachignard était présent pour cette visite de sécurité pour lequel un rapport sera transmis à la commune. Il informe le conseil des points d'alerte :

- Porte coupe feux à installer entre la cuisine et le SAS.
- Plafond en bois de la cuisine qui n'est pas au norme anti-feux.
- Rappel des consignes de sécurité à joindre avec le contrat de location et à afficher dans la salle.

QUESTIONS /INFORMATIONS DIVERSES

-Prévoir achat d'un vidéoprojecteur et d'un écran.

-Avant la fin de l'année : Réunion avec le conseil pour présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes et du Pacte fiscal et financier.

-Mme Sophie Heuzé est membre de la commission intercommunale « culture et communication » et nous informe de la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à l'emploi artistique (GIP Cafés cultures) pour les collectivités et les associations.

-Remerciements adressés au comité des fêtes pour la journée du 10 septembre (randonnée et vide-grenier) au plan d'eau des Rulières.

Agenda :

24/9 Matin : Randonnée pédestre organisée aux Rulières par l'association Harmonie 85.

29/9 20h30 : Ensemble vers demain : Concert de trompes de chasse à la cathédrale de Luçon

15/10 Matin : Octobre Rose organisé par le pôle de proximité à Saint Valérien : Marche puis intervention des professionnels de santé à la salle des fêtes.

21/10 : Soirée (repas et concert) à la salle des fêtes. UNC Saint Valérien.